

# Association ACCOMPLIR

49, rue Saint-Denis Paris 1<sup>er</sup> – [www.accomplir.asso.fr](http://www.accomplir.asso.fr) – [contact@accomplir.asso.fr](mailto:contact@accomplir.asso.fr) – 01 40 28 06 21

## **Rénovation du jardin des Halles : oublions le projet Mangin et reprenons la réflexion dans l'ordre où elle aurait dû être menée ! (Avril 2008)**

La nouvelle adjointe en charge des espaces Verts, Fabienne Giboudeaux, et la nouvelle adjointe en charge de l'urbanisme, Anne Hidalgo, qui s'est également vu confier la coordination du projet de rénovation des Halles, héritent du dossier de la rénovation du jardin des Halles, auparavant géré par Yves Contassot.

La méthode suivie par ce dernier pour mener la concertation a été catastrophique : le projet de jardin a été dessiné sans diagnostic sur ses fonctions et usages, sans cahier des charges et sans concertation préalable ; la concertation a été lancée un an et demi après la décision de confier le jardin à l'équipe de David Mangin, alors que le projet était déjà dessiné et quasiment maqueté ; cette concertation n'avait manifestement pour objet que d'essayer de nous faire accepter de gré ou de force des choix auxquels nous n'avions pas été associés et sur lesquels il était, selon Yves Contassot, hors de question de revenir. Or si les équipements prévus dans la Canopée ne concerneront qu'une partie des habitants, *tous* les riverains sont touchés par le devenir du jardin, que la plupart d'entre eux traversent et/ou fréquentent très souvent. Un grand nombre de nos élus se focalisent sur le projet de la Canopée, mais pour la plupart des habitants, la réussite du projet de rénovation des Halles passe *nécessairement* par celle du jardin des Halles. C'est donc un sujet très sensible.

Au cours des 8 réunions de concertation qui ont porté sur le jardin (29 juin, 7 novembre, 13 décembre 2006 ; 16 janvier, 13 mars, 6 avril, 21 mai, 5 juillet 2007), on nous a présenté les différents aspects du projet de jardin de Mangin sous tous les angles. Les comptes rendus de ces séances houleuses<sup>1</sup> montrent que les innombrables objections soulevées par ce projet, objections non de détail mais fondamentales, puisqu'elles portaient sur les choix d'aménagement les plus structurants de ce projet, n'ont reçu aucune réponse et ne se sont traduites par aucune évolution du projet.

En l'absence de réunion publique sur le projet des Halles depuis novembre 2005, seuls les associations participant à la concertation ont pu s'exprimer sur le devenir du jardin, mais les stands que nous avons tenus dans la rue Montmartre le 27 janvier 2008 et dans la rue Montorgueil le 3 février pour présenter le dessin de jardin de Mangin aux habitants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> arrondissements nous ont démontré que nous étions loin d'être les seuls à juger ce projet aberrant : dès que les gens le découvrent, c'est la stupéfaction et une totale incompréhension.

---

<sup>1</sup> disponibles sur <http://www.accomplir.asso.fr/dossiers/dossiers.php>, rubrique « rénovation des Halles ».

Pour mémoire, le projet de Mangin consiste essentiellement :

- à niveler l'ensemble du jardin au niveau de la Bourse du Commerce et de la Canopée, ce qui a pour effet de supprimer la place René Cassin et de créer un talus d'1,50 m devant Saint-Eustache, lequel sera planté d'arbres qui masqueront l'église,
- à remplacer les locaux des jardiniers, actuellement semi-enterrés sous la verdure (face au Pied de cochon et autour des Pyramides), par un grand hangar situé en bordure de la rue Berger,
- à créer une immense pelouse centrale, intraversable du nord au sud, dont on sait qu'elle sera inaccessible 6 mois par an pour cause de régénération,
- à supprimer tous les cheminements variés du jardin actuel pour les remplacer par trois uniques allées rectilignes est-ouest,
- à supprimer l'actuel jardin d'aventure Lalanne et à repositionner les différents jardins d'enfants et de tout-petits dans la partie sud et à moitié sous les arbres, en sorte qu'en hiver ils seront à l'ombre quasiment toute la journée,
- à supprimer toutes les fontaines du jardin, pour créer un ensemble de « jeux d'eau » à la place actuelle du jardin Lalanne.

Alors que s'annonce la reprise de la concertation, il semblerait que la Ville envisage de nous faire à nouveau travailler sur le projet de Mangin, au motif « *qu'il n'est pas complètement nul* ». Nous ne voulons pas travailler sur un projet « *qui n'est pas complètement nul* ». Nous voulons travailler sur un beau projet, enthousiasmant, qui réponde vraiment aux besoins des différents usagers de ce quartier, et qui justifie d'entreprendre un chantier qui sera long et pénalisant pour ce quartier.

Par ailleurs, il semble que nos élus soient maintenant d'accord sur le fait qu'il serait absurde de supprimer la place René Cassin et sa « Grosse Tête ». Selon les termes employés par Anne Hidalgo lors de la réunion du bureau du Comité permanent de la concertation du 10/04/08, la Place René Cassin est « *un lieu qui vit, qui existe, un lieu de rencontre qui ne doit pas disparaître* ». Or, comme David Mangin nous l'a maintes fois expliqué, maintenir cette place signifierait remettre totalement en cause son projet de jardin, entièrement structuré autour de la création d'une grande pelouse devant Saint-Eustache, en partie sur l'emplacement de la place René Cassin.

**C'est pourquoi nous prions instamment Mmes Fabienne Giboudeaux et Anne Hidalgo de bien vouloir envisager une autre procédure, qui consisterait à laisser au moins provisoirement de côté le projet de David Mangin, pour reprendre la réflexion dans l'ordre dans lequel elle aurait dû être menée :**

- établir un diagnostic précis sur l'état actuel du jardin, sur le plan technique et fonctionnel : si un tel diagnostic existe, il ne nous a jamais été communiqué et n'a jamais été soumis au débat ;
- rediscuter du diagnostic d'insécurité posé sur le jardin, remis largement en cause lors de la réunion du 13 mars 2007 en présence du Commissaire principal du 1<sup>er</sup> arrondissement, sachant que c'est sur ce diagnostic que repose le parti qui consiste à remettre à plat l'ensemble du jardin des Halles, au détriment du caractère et de l'agrément du jardin ; si ce diagnostic se confirme faux, alors il faut renoncer à cette mise à plat qui est la raison principale du « chambardement » du jardin... et qui par ailleurs s'avère très largement irréalisable compte tenu des nombreuses émergences techniques ;

- établir un décompte précis des espaces actuellement végétalisés et minéralisés (enclos ou non), décompte qui n'a *jamais* été réalisé, même en 2003-2004 ; parmi les espaces végétalisés, établir le décompte entre les espaces fleuris et les pelouses ;
- établir une carte précise des émergences techniques, systématiquement passées sous silence dans les présentations du projet de jardin de Mangin, alors qu'elles conditionnent fortement sa topographie ;
- mener, avec Annick Lepetit, adjointe chargée des déplacements, des transports et de l'espace public, une réflexion sur l'articulation entre les circulations dans le quartier et les circulations à l'intérieur du jardin des Halles et à travers celui-ci, car il est ouvert jour et nuit et sert à la fois à la promenade et aux déplacements de transit ;
- faire le point sur les locaux utilisés par les jardiniers, que ce soit en sous-sol et en surface, et sur leurs nouveaux besoins éventuels ;
- organiser un véritable débat, équitable et transparent, sur la possibilité de conserver sur son site actuel le Jardin d'aventure Lalanne en le rénovant, débat qui nous a été constamment refusé, et sans lequel aucun consensus sur le futur jardin ne sera envisageable, compte tenu de la mobilisation des défenseurs du Jardin Lalanne ;
- examiner les différentes hypothèses concernant le devenir des espaces libérés par la suppression des deux trémies, et l'impact en surface de cette suppression ;
- mener une réflexion sur la place des animaux dans le jardin : prise en charge des chats sauvages, implantation d'un pigeonnier pour réguler la population des pigeons, etc.
- mener dès maintenant une réflexion sur la lisière entre le jardin et le bâtiment, lisière dont la nature est fortement conditionnée à l'existence d'une passerelle ou non (plutôt remise en cause actuellement par la concertation sur la Canopée) ;
- se concerter sur l'équipement qui remplacera la serre tropicale et sur le devenir des pyramides : en fonction de ce devenir (fermeture permanente des verrières ou maintien d'une ouverture), l'enclos où elles se trouvent pourrait redevenir accessible et il ne serait pas nécessairement utile de le niveler ;
- repréciser les éléments du parti d'urbanisme qui ont été adoptés par le Conseil de Paris et ne peuvent être remis en cause, car ils semblent extrêmement flous et/ou restreints ;
- discuter de l'interprétation à donner au programme minimaliste et très flou qui a été fixé pour le jardin, et dont les projets successifs de Mangin ont proposé des interprétations parfois surprenantes et souvent contradictoires ; en particulier, rechercher un consensus sur la signification des formules « espace de liaison », « espace appropriable », « limiter les enclos », « jardin unitaire », « un dessin simple et lisible », « améliorer les circulations », « maintenir l'eau comme une composante du jardin » ;
- exploiter les études qui ont été menées auprès des usagers du jardin, et en débattre pour en tirer des orientations qui fassent si possible consensus : enquête IPSOS<sup>2</sup>, rapport de Missions publiques sur la consultation des groupes d'usagers<sup>3</sup>, étude de l'atelier Delaunay<sup>4</sup> ;

---

<sup>2</sup> <http://www.accomplir.asso.fr/dossiers/renovation/27%20Resultats%20IPSOS.pdf>

<sup>3</sup> <http://www.accomplir.asso.fr/dossiers/renovation/36%20Rapport%20Missionspubliques%2001.12.06.pdf>

<sup>4</sup> <http://www.accomplir.asso.fr/dossiers/renovation/12%20CR%20GTT%20Delaunay.pdf>

- sur ces différentes bases, établir un cahier des charges du jardin qui précisera :
  - s'il est nécessaire ou non de niveler le jardin,
  - quels sont les espaces à préserver en les rénovant, et les espaces à réaménager ;
  - quelles sont les circulations de transit et de promenade à préserver, à supprimer ou à créer ;
  - l'emplacement des locaux pour les jardiniers (en sous-sol ou en surface) ;
  - la proportion de mètres carrés à végétaliser et à minéraliser pour un accueil des visiteurs tout au long de l'année et pour la « robustesse » du jardin ;
  - dans les surfaces végétalisées, la proportion des surfaces fleuries ;
  - le nombre et le type d'enclos à maintenir, ainsi que le type de clôtures (jardins d'enfants, jardins de tout petits, espaces d'accès réservé aux jardiniers, émergences techniques, plates-bandes fleuries entourées de grillettes pour les protéger dans ce jardin sur-sollicité, éventuel enclos pour chiens...) ;
  - la localisation et l'exposition des espaces destinés aux enfants (ensoleillement pendant l'hiver) ;
  - les cabanes ou autres équipements prévus pour les animaux sauvages ;
  - la place de l'eau dans le jardin ;
  - etc.
- une fois que tout ce travail aura été fait, examiner dans quelle mesure l'équipe de Mangin pourrait prendre en charge ou non la réalisation du futur jardin. Il doit donc être exclu, jusqu'à l'aboutissement de ce travail, de passer de nouveaux marchés à cette équipe en ce qui concerne le jardin.

**Seule l'adoption d'une procédure de ce type nous paraît de nature à permettre une rénovation du jardin qualitative et consensuelle. Nous avons suffisamment perdu de temps et d'énergie et nous avons suffisamment souffert les uns et les autres à poursuivre un dialogue de sourds, il est temps d'entamer une véritable concertation, sur le même modèle que celle qui a été menée pour le cahier des charges de la Canopée. Vouloir faire l'économie d'une réflexion approfondie sur le devenir du jardin ne conduira qu'à une nouvelle perte de temps et à de nouveaux blocages.**